

RECONNAISSANCE PUBLIQUE – Fonds de soutien fédéral à la recherche

Université de Saint-Boniface

En 2003, le gouvernement du Canada a mis en place le Programme des coûts indirects (PCI) pour aider les établissements d'Enseignement postsecondaire à affronter les frais liés à la recherche.

Successeur du PCI, le **Fonds de soutien à la recherche** (FSR) accorde un appui aux établissements d'enseignement à couvrir les dépenses engagées dans la gestion des travaux de recherche financés par les trois organismes subventionnaires fédéraux (le CRSH, les IRSC, le CRSNG). Pour de plus amples renseignements, cliquez [ici](#).

Cet appui vise à aider les établissements d'enseignement postsecondaire canadiens à couvrir les dépenses engagées dans la gestion de leurs travaux de recherche et à maintenir un milieu de recherche de calibre mondial. Les subventions attribuées par le Fonds peuvent servir :

- à entretenir du matériel et des laboratoires modernes;
- à donner accès à des ressources sur les connaissances à jour;
- à fournir du soutien administratif et à appuyer la gestion de la recherche;
- à respecter les normes réglementaires et éthiques;
- à transférer les connaissances du milieu universitaire.

Les fonds sont utilisés dans le cadre de cinq catégories de dépenses :

1. Installations
2. Ressources
3. Gestion et administration
4. Exigences règlementaires et normes d'agrément
5. Propriété intellectuelle.

ATTRIBUTION DU SOUTIEN ACCORDÉ À L'UNIVERSITÉ DE SAINT-BONIFACE

En 2015-2016, l'Université de Saint-Boniface a obtenu une subvention de l'ordre de 96 307 \$. L'Université a utilisé les fonds dans deux catégories :

Installations de recherche

Ressources en matière de recherche (5%)

Les fonds des **ressources** ont servi à l'achat de postes de travail aux fins de recherche à la bibliothèque. Cela a mené à l'amélioration de l'infrastructure du savoir et à renforcer la capacité de recherche de l'établissement.

Gestion et administration des activités de recherche (93%)

Les fonds de **gestion et d'administration** couvrent la rémunération du personnel du Bureau de la recherche ainsi que de certains effectifs de la Direction des finances. Ces deux instances et leurs équipes font partie des services centraux qui appuient le développement de la recherche et administrent les fonds de recherche. Ces fonctions de soutien préalable et postérieur aux octrois jouent un rôle clé en contribuant au succès accru de l'établissement auprès des organismes de financement, à l'amélioration des procédures et en assurant la conformité aux exigences des organismes de financement.

Exigences réglementaires et normes d'agrément (2%)

Les fonds affectés aux fins des **exigences réglementaires et d'agrément** ont permis au Comité d'éthique de la recherche (CÉR) et d'assurer la conformité continue des projets de recherche avec sujets humains. Le programme aura permis de mieux appuyer le CÉR dans le suivi des dossiers et le renouveau des procédures et des politiques. Ce faisant, les demandes déposées ont connu une baisse importante dans le renvoi des dossiers aux chercheurs pour l'obtention de plus amples renseignements.

Propriété intellectuelle et mobilisation des savoirs



Université de
Saint-Boniface

Bureau de la recherche

200, avenue de la Cathédrale

Winnipeg (Manitoba) R2H 0H7

Téléphone : 1 (204) 237 1818, poste 467

Recherche@ustboniface.ca

FONDS DE SOUTIEN À LA RECHERCHE

TABLEAU DE L'ATTRIBUTION DES FONDS

2015-2016 - 96 307

Installations de recherche

Ressources en matière de recherche

Gestion et administration des activités de recherche

Salaire du responsable de la recherche
Salaire de l'ajoint chargé des comptes de recherche
Salaire des services financiers
Fournitures du Bureau de la recherche

Exigences réglementaires et normes d'agrément

Soutien de CÉR

Propriété intellectuelle et mobilisation des savoirs

4 541	4 541	5%
27 666	89 766	93%
12 000		
50 000		
100		
2 000	2 000	2%
96 307	96 307	100%

Catégories de dépenses admissibles	Objectif de rendement de rétablissement	Indicateur	Production	Résultats rapportés à la fin de l'année
1. Installation				
2. Ressources	Apporter des améliorations aux ressources d'information et les outils de formation à la recherche de la bibliothèque.	Nombre d'utilisateurs qui fréquentent les ressources.	La part des fonds ayant servi aux ressources d'information.	Hausse du taux d'achalandage et d'utilisation des ressources électroniques aux fins de la recherche.
3. Gestion / administration Des activités de recherche de rétablissement	Accroître le soutien offert pour la préparation des demandes de subventions	Nombre de rencontres avec le corps professoral portant sur les objectifs des programmes et la préparation de demandes dans le cadre des programmes des trois organismes de financement.	La part de l'octroi du Fonds de soutien affectée aux salaires des effectifs impliqués dans le soutien à la préparation des demandes de subvention.	Hausse du taux de participation et de succès auprès des organismes de financement par rapport à 2014.
	Améliorer sur une base continue des procédures de gestion de la recherche au Bureau de la recherche et de la Direction des finances au corps professoral	Nombre de procédures de gestion modifiées.	La part des fonds FSR versés aux salaires.	Efficacité accrue dans le traitement des demandes comparée à l'année dernière.
	Promouvoir la recherche à l'USB	Nombre de lieux de diffusion mettant en valeur la recherche.	Montant investi dans la promotion de la recherche provenant de l'appui du FSR.	Impact de la promotion sur l'établissement de nouveaux partenariats de recherche.
4. Exigences réglementaires	Appuyer le CÉR et le corps professoral.	Amélioration continue des documents afin de mieux répondre aux exigences de la Politique. Appui aux professeurs sur les directives et politiques	Refonte des documents et des formulaires dont le Rapport annuel. Nombre de séances avec le corps professoral.	Procédures améliorées. Baisse dans le nombre de révisions exigées des chercheurs.
5. Propriété intellectuelle				